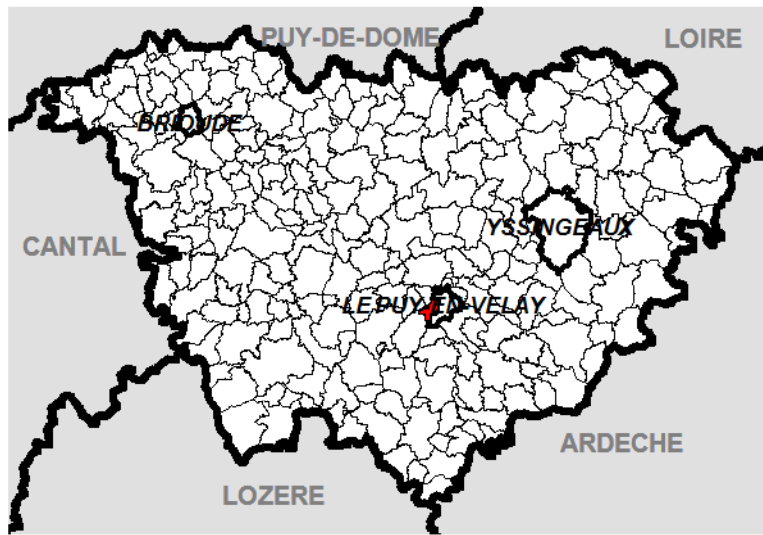


Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN)

Retrait-gonflement des argiles

Communes de :
Aiguilhe, Arsac-en-Velay, Blavozy,
Brives-Charensac, Coubon, Espaly-Saint-Marcel,
Malrevers, Polignac, Le Puy-en-Velay,
Saint-Germain-Laprade, Saint-Julien-Chapteuil,
Saint-Pierre-Eynac, Vals-près-le-Puy



Légende :

Zone fortement exposée (B1)

Zone faiblement à moyennement exposée (B2)

0 100 200 300 400 500 m



3-13 Plan de zonage réglementaire Vals-près-le-Puy



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction
Départementale
des Territoires
Haute-Loire

Plan
approuvé le :

échelle : 1/10 000



Approuvé
par arrêté N° DIPPAL-B3-2014/136
du 30 septembre 2014

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME ET DES RISQUES NATURELS
13, rue des Moulins – CS 60350
43009 LE PUY EN VELAY Cedex

Sources : Rapport BRGM RP-58946-FR, novembre 2010
DGI
VALS-PRES-LE-PUY_43251_L93_A2.wor (Octobre 2013)

